

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : Autorisation d'un déplacement à Bruxelles, Belgique, et autorisation de délivrance de mandats spéciaux - Juin 2018.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser sur le principe le déplacement à Bruxelles d'une délégation officielle du Conseil départemental ;
- de reconnaître l'intérêt départemental de ce déplacement ;
- de valider la composition prévisionnelle de principe de la délégation des représentants élus du Conseil départemental, désignés par la commission permanente en séance ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les mandats spéciaux nécessaires aux invités et élus de la collectivité qui participeront à ce déplacement, jusqu'à concurrence de 8 membres, selon la répartition suivante :
 - o Jusqu'à 3 élus,
 - o Jusqu'à 3 invités,
 - o Jusqu'à 2 agents ;
- d'autoriser la prise en charge directe par la collectivité et par remboursements de frais de dépenses inhérentes aux déplacements des élus et des agents de la collectivité. L'ensemble de ces frais peuvent être liés aux transports internationaux et locaux, aux frais de séjours sur place à l'étranger y compris toute dépense accessoire et nécessaire au bon déroulement de la mission ;

La dépense d'un montant prévisionnel de 15 000 € sera imputée aux chapitres 011 et 65 du budget départemental 2018.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée